

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du mercredi 15 novembre 2023
A 20 heures – salle polyvalente

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
09/11/2023	09/11/2023	15	12	14
L'an deux mil vingt et trois, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<p><u>Étaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLE, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie LEMOINE, Mme Cécile BRETON</p> <p><u>Ont donné pouvoir</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme BERTHEAS a donné pouvoir à M. CANET - M. LEDUC a donné pouvoir à M. GASNIER <p><u>Absente</u> : Mme Audrey MONTAJAULT</p> <p>Secrétaire de Séance : M. Yann GASNIER</p>		

Le procès-verbal du 26 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter une délibération et une demande en question diverse à l'ordre du jour pour pouvoir les instruire :

- I. TRAVAUX DE LA SOUTILLERIE – devis HRC
- II. Demande d'installation d'un distributeur automatique de pizza et boisson sans alcool

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. PROJET EOLIEN – rencontre avec M. PFRIMMER sur l'avancé du dossier « Pacte d'Actionnaires »
- II. FINANCES – Région – demande de subvention – Aménagement et extension d'un bâtiment agricole ancien en salle polyvalente sur le site Socio-culturel de « Pierre Morin »
- III. REGION – Conférence régionale de gouvernance sur le projet ZAN « Zéro Artificialisation Nette »
- IV. CCHSAM – Projet de Plan de Mobilité Simplifié – avis du conseil municipal
- V. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SARTHE –groupement de commande bornes de recharge
- VI. LOTISSEMENT LE CHAMP DE LA PLANCHE – proposition du prix de vente au m² TTC tva marge comprise
- VII. PROJET d'EXTENSION DES EAUX USÉES – SYNDICAT DE LA BELLE ETOILE :
 - Délimitation définitive
 - Proposition du maître d'ouvrage
- VIII. FINANCES et VOIRIE – travaux de la soutillerie – devis HRC
- IX. FINANCES – courrier d'un administré pour rachat de la parcelle communale B 711
- X. Informations et questions diverses :
 - Demande d'une installation d'un distributeur automatique de pizza et de boisson sans alcool
 - Location du local 6 (anciennement Club Barjo Team)



PROJET EOLIEN

Rencontre avec M. PFRIMMER sur l'avancé du dossier « Pacte d'actionnaires »
 De 20 heures à 21h30

Arrivée de Mme BRIFFAULT à 20h06.

M. PFRIMMER, de Total Energie, présente le suivi du dossier EOLIEN.

Il résume les différents aspects quant à l'entreprise Total Energie, l'identification du site, l'instruction des sols, le nom de la société actionnaire, le financement :

- Total Energie est l'exploitant des parcs de Conlie / Neuvillais, ainsi que Juillé/Piacé.
- L'identification du site a été repérée et dont une zone humide.
- Le projet sera soumis à l'instruction des sols fin d'année 2023.
- Dans moins de 2 semaines, la commune recevra un résumé technique de l'étude d'impact (d'environ 80 pages). Cette dernière sera invitée à donner son avis.
- Le projet éolien sera déposé en fin d'année 2023 auprès de l'instructeur des sols. L'instruction peut prendre plus d'un an si des pièces complémentaires sont à apporter au dossier.
- L'enquête publique pourra débuter début 2025, ensuite la Préfecture devra se prononcer et l'aboutissement du projet commencera dès 2028.
- Le nom de la société actionnaire est nommé SAS CE LES ROCHERS dont Total Energie aura 97 % des parts et la commune 3 % (si celle-ci se prononce favorablement à être actionnaire).
- Phase d'investissement :
 - Les frais de départ sont de moins de 100 euros financés par la commune (acquisition de parts) – somme à risque, perdue si la commune se rétracte.
 - La commune (courant 2027) aura la possibilité d'investir 50 000 euros (prêt estimé par Total Energie, non soumis à la TVA) – somme sans risque au moment de l'investissement.
 - La commune peut céder des parts (sous contrainte d'un droit de préemption de Total Energie), ou modifier l'investissement ou garder les 3 % de parts.
 - La valeur de la part est la valeur du marché. Le prix est déterminé de gré à gré.
 - Un compte courant associé est ouvert, il s'agit des dividendes. Ces dividendes sont calculés sur une période de 30 ans.
 - Dans le pacte d'associés, sont décrits les étapes du projet, l'engagement des deux parties, les parts d'investissements,...

Suite à la présentation, la place était aux questions des élus afin de comprendre les aboutissants d'un tel projet et quand étaient les risques, la revente de parts, les contraintes politiques (élections, changement de politique communale, l'aspect environnemental,).

Après ces échanges, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce projet lors du conseil municipal du 23 novembre 2023.



2023-049	<p>FINANCES Région – demande de subvention Fonds Pays de la Loire Investissement Communal Aménagement et extension d'un bâtiment agricole ancien en salle polyvalente sur le site Socio-culturel de « Pierre Morin »</p>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Vu le projet susceptible d'être éligible dans le cadre de Fonds Pays de la Loire Investissement Communal,
 Vu le dossier de demande de subvention présenté aux membres du conseil municipal,
 Vu le financement de l'aménagement et extension d'un bâtiment agricole ancien en salle polyvalente sur le site socio-culturel de « Pierre Morin » ;
 Vu les estimatifs financiers présentés par l'Architecte BERTRAND,
 Considérant que le montant total des travaux estimé est de 1 331 549,03 € H.T.
 Considérant que ce montant est inscrit au budget principal 2023 de la commune en section d'investissement,
 Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la Région pays de la Loire sur le Fonds Pays de la Loire Investissement Communal,

Le dossier complet sera déposé en dématérialisation sur le portail des aides du Pays de de la Loire. Cette opération administrative est nécessaire pour instruire le dossier par les services compétents.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. BERTRAND, architecte, viendra en mairie le vendredi 17 novembre 2023 à 14 heures en la mairie pour revoir le dossier de la future salle polyvalente.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter le concours de la Région – Fonds Pays de la Loire Investissement Communal »
comme suit :

Origine du financement	Montant
Maitre d'Ouvrage	1 033 690.00 €
Fonds Européens (LEADER)	
DETR	266 310.00 €
Conseil Régional	50 000.00 €
Conseil Départemental	
Autre collectivité	
Autre public	
Fonds privés	
TOTAL	1 350 000.00 €

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, en format dématérialisé, auprès de la Région Pays de la Loire.

Article 3 : d'attester l'inscription du projet au budget communal en 2023.

Article 4 : d'attester l'inscription des dépenses en section investissement.

Article 5 : d'attester la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.



2023-050	REGION PAYS DE LA LOIRE Conférence régionale de gouvernance sur le projet ZAN « Zone Artificialisation Nette »
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu le courrier de Madame la Présidente du Conseil Régional Pays de la Loire en date du 29 septembre 2023,
Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil régional.

Composition de la Conférence Régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT
- 16 Maires :
 - o 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés :
 - o 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - o Le Maire de l'île d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant

- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Vu que les conseils municipaux sont invités à se prononcer sur la gouvernance du projet ZAN avant le 15 novembre 2023,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays



2023-051	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUTE SARTHE ALPES MANCELLE Projet de Plan de Mobilité Simplifié – avis du conseil municipal
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu la réception du projet de plan de Mobilité simplifié rédigé par la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,
Vu que le PMS (Plan de Mobilité Simplifié) a été présenté lors du Comité des partenaires le 28 septembre 2023,
Vu que le projet PMS a été validé en conseil communautaire le 30 octobre 2023,
Vu la présentation faite auprès des élus de la commune de St Ouen de Mimbré,
Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à donner leur avis sur ce projet,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié – PMS



2023-052	CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE Groupement de commande de bornes de recharge
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu le courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe en date du 18 octobre 2023,
Vu l'objet du courrier sur la mobilité durable – Bornes de recharges pour les véhicules électriques,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet du département de mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat de maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation envisagée de la maîtrise d'ouvrage :

- La commune de Saint-Ouen-de-Mimbré décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe
- Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commande jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de la maintenance et la supervision sur son territoire d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Si le marché se veut intéressant et d'un coût raisonnable pour la commune, il pourrait être installer des bornes au niveau du parking de la mairie, à proximité du transformateur électrique.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'entrer dans le groupement de commandes créée en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,

Article 2 : de valider la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Article 3 : de désigner le Département de la Sarthe comme coordinateur de ce groupement de commandes

Article 4 : de s'engager à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.



2023-053	PROJET D'EXTENSION DES EAUX USÉES Syndicat de la Belle Etoile Délimitation définitive et proposition du maitre d'ouvrage
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
Vu la réunion d'information du 5 novembre 2021 afin de présenter le projet d'extension réseau Eaux Usées auprès des propriétaires concernés,

Vu la délibération n°2022-020 du 6 avril 2022 pour mission Agetho Conseils afin d'effectuer l'étude topographique pour l'extension des réseaux hydrauliques,

Vu les relevés topographiques effectués de mai à juin 2022 par Agetho Conseils,

Vu la réunion publique du 1^{er} décembre 2022 afin de présenter aux propriétaires concernés le projet d'extension du réseau Eaux Usées,

Considérant qu'une proposition de raccordement au futur réseau « Eaux Usées » a été rédigée et remis auprès des propriétaires concernés,

Considérant que les propriétaires concernés ont majoritairement répondu favorablement pour se raccorder au réseau et participer aux frais d'études et à la taxe de raccordement,

Considérant qu'il est nécessaire de délimiter le projet en version définitive,

Considérant qu'il est nécessaire de proposer le maitre d'ouvrage,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de confirmer l'engagement de la commune à réaliser ce projet.

Il sera donc demandé au Syndicat de la Belle Etoile d'assurer la maitrise d'ouvrage du projet et de lancer la consultation pour recherche de la maitrise d'œuvre.

Il est rappelé que :

- la participation aux frais d'études est de 1 000,00 € par habitation raccordée au future réseau (E.U).
- Que la taxe actuelle de raccordement au réseau est de 3 000 euros par boîte de raccordement (tarif fixe annuellement par le Syndicat de la Belle Etoile)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : de confirmer l'engagement de la commune à réaliser ce projet d'extension des eaux usées.

Article 2 : de délimiter le projet en version définitive comme suit :

- Hameaux de :
 - Mimbré
 - La Chaussée
 - Beschereau

- La Rochette
- La Touche

- Le Maisons neuves

Article 3 : de désigner le maitre d'ouvrage qui sera en charge du projet : le Syndicat de la Belle Etoile de Fresnay-sur-Sarthe (72)



2023-054	<p>FINANCES Projet : ECLAIRAGE PUBLIC et AMENAGEMENT DE SÉCURITÉ EN AGGLOMERATION Travaux de voirie rue de la Soutillerie Entreprise HRC Montant de 4 793,80 € TTC (3 986,50 € HT)</p>
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 nombre de conseillers présents : 12 nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,
 Suite aux travaux réalisés par les services du Conseil Départemental de la Sarthe permettant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la réalisation d'un réseau de fibre haut débit dans le secteur de la Bassesse (rue des Glycines, rue de la Soutillerie, rue de la Bassesse), il s'avère que des travaux complémentaires ont été nécessaires par rapport au projet initial programmé par la commune de Saint-Ouen-de-Mimbré (problème de récupération d'eaux pluviales face au n°5 rue de la Soutillerie et de stationnement),
 Considérant que ces travaux sont à réaliser dans la continuité du chantier commencé,
 Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis présenté par l'entreprise HRC pour un montant de 4 783,80 € TTC (3 986,50 € HT),

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise HRC d'un montant de 4 793,80 € TTC (3 986,50 € HT) concernant les travaux de réfection de tranchées sur la rue de la Soutillerie.

Article 2 : de prévoir cette dépense en section d'investissement sur le budget 2023 du budget principal de la commune.



<p>PROJET D'ACHAT D'UNE PARCELLE PAR UN ADMINISTRÉ Courrier d'une demande d'achat d'une parcelle communale : B 711</p>
--

Monsieur le maire fait lecture du courrier.
 Monsieur le Maire suggère de procéder au bornage de la partie non cadastrée, jouxtant la parcelle B 711 et de proposer la vente au demandeur avec frais de bornage, frais d'actes,... à la charge de l'acheteur.
 Un membre du conseil municipal s'interroge sur cette proposition car d'autres usagers pourraient être intéressés. Il est plus judicieux et pour une question d'équité de procéder probablement à une enquête publique.
 Les membres du conseil municipal demande de se rendre sur place et de convenir d'une visite afin d'en identifier le projet.



<p>JUST QUEEN – présentation de la société Distributeur automatique de pizzas et de boissons non alcoolisées</p>
--

Monsieur le maire fait part de sa rencontre avec M. AUDUC de Just Queen, ce matin à 9 heures.
 L'entreprise propose aux communes d'installer des distributeurs automatiques de pizzas (chaudes ou froides) et des boissons non alcoolisées. Le parking de la mairie serait l'emplacement idéal.
 Après concertation, les élus sont majoritairement défavorablement à cette installation. En effet, il est ressort que sur 14 élus présents, 2 n'ont pas d'avis, 1 ne se prononce pas, 11 sont opposés à cette installation par les arguments suivants : concurrence avec Pizza Party, camion ambulancier, présent tous les mardis soirs,

bruits des véhicules à proximité des maisons, déchets qui pourraient s'accumuler sur place, le manque de contact physique et de proximité,...



LA RAGOTIERE

Lampadaire solaire et abribus

Lors du conseil municipal du 26 septembre 2023, il avait été évoqué le courrier des administrés demandant un lampadaire autonome avec un abribus au niveau de l'arrêt de car sur le lieudit La Ragotière.

Une visite sur place a été organisée avec le Conseil Départemental pour définir l'implantation. L'éclairage sera posé au niveau du côté de la maison de Mme RAMOND Annette.

L'acquisition d'un abribus peut être pris en charge à 50 % par le Conseil Départemental sur un montant maximal de 2 000 euros. De plus, il peut être envisagé de procéder au marquage de zébras devant la maison de M. MORIN et de poser, de chaque côté de la route, les bornes d'indication d'arrêt de bus (travaux pris en charge en intégralité par le Département).

La commune a fait appel auprès de 3 entreprises pour établir un devis sur l'acquisition d'un lampadaire solaire : 1 entreprise a répondu (CTIEOS), 2 n'ont pas répondu ou n'ont pas transmis de devis. Le devis concernant le lampadaire solaire s'élève à 3 735,34 € TTC (soit 3 112,78 €). La confection de la dalle pour poser le lampadaire sera aux soins de la commune.

Les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise CITEOS, de commencer à confectionner la dalle, d'attendre concernant l'abribus.

Mme CHERON demande au niveau de l'abribus sur le secteur de la promenade où se trouve le lampadaire solaire actuel.

Concernant l'abribus sur la promenade, l'arrêt de bus est peut-être sur la propriété de la communauté de communes. Par conséquent, la commune ne peut prendre de décision quant à ce projet d'installation. Cependant, Monsieur le maire en a informé le Président de la Communauté de Communes. De plus, l'abribus doit être aménagé PMR (Personne à Mobilité Réduite) avec une dalle plus grande, ce qui pourrait s'étendre sur les autres parcelles.



SITE PIERRE MORIN – Bâtiment des associations locales

Local 6 (anciennement Barjo Team)

Monsieur le Maire a contacté hier dans la matinée M. RAFRON qui était demandeur et d'avoir la possibilité de louer le local 6 du bâtiment d'accueil des associations locales (demande lors de la Fête de la Patat'). Cependant, il ne donne pas suite car il n'est plus intéressé pour le moment.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à procéder à la location du local 6 pour 130 euros mensuel (conditions actuelles).



SITE PIERRE MORIN – Bâtiment des associations locales

Local SCSO – porte- fenêtre

Monsieur le Maire avait été contacté à plusieurs reprises par Monsieur Jean-Baptiste BOULAY, Président de l'association de chasse SCSO, pour étudier le remplacement de la porte de garage du local par une baie vitrée afin d'éviter d'ouvrir et de fermer le local à chaque arrivée/sortie des membres de l'association. Des devis ont été demandés dont l'entreprise MPO qui propose deux devis dont l'un en porte ALU d'un montant de 4 876.99 € TTC et l'autre porte PVC d'un montant de 4 557,04 euros TTC. A savoir que l'association prendrait en charge 50 % HT de la fenêtre.

Cette demande d'installation de fenêtre avait été aussi sollicitée par le club barjo team. Cependant, l'association n'existe plus.

Monsieur le Maire demande si la commune commande une ou deux portes-fenêtres.

Le conseil municipal décide de commander une porte-fenêtre pour le local de la chasse et la sécurité de la fenêtre.



Informations et questions diverses :

- **Grange – salle polyvalente Pierre Morin**

Nouvelle rencontre avec M. BERTRAND le vendredi 17 novembre 2023 à 14 heures en la mairie de St Ouen de Mimbré pour revoir le projet de la salle polyvalente.

- **2 et 4 rue de Fresnay – branches des arbres**

Il a été signalé par des administrés empruntant le trottoir côté 2 et 4 rue de Fresnay que des branches d'arbres empêchent la circulation des piétons.

Monsieur le Maire va prendre contact avec les propriétaires des arbres pour que ces derniers procèdent à l'élagage.

- **Rue et Impasse du Grand Champ – Eclairage public - ENEDIS**

L'entreprise en charge de la vérification des câbles de l'éclairage public a bien confirmé que l'incident d'ENEDIS a bien impacté les câbles du réseau des lampadaires.

- **Rue du Gué - trottoir**

ENEDIS a bouché partiellement la tranchée avec de la grave face à la maison de M. et Mme LEVOYER. A quand la réfection du trottoir en bicouche noir ?

Monsieur le Maire va recontacter M. HOUDUS en charge des dossiers.

- **Frelons asiatiques – nid au chemin du genevray**

Un nid de frelons asiatiques a été identifié chez un particulier. Par conséquent, c'est au propriétaire du bien privé qui doit faire appel à une entreprise en charge de détruire le nid.

Un élu suggère de proposer une campagne pour piéger les frelons au mois de février.

- **Préfecture – commission de contrôle de la liste électorale**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le maire et ses adjoints ne peuvent représenter la commission.

Par conséquent, Monsieur CLEMENT a proposé à Mme LEMOINE acceptant de remplacer Mme TROUILLET, en tant que titulaire élue pour représenter la commission de contrôle. Monsieur BRIERE sera le suppléant. M. PANCHER et Mme HERTER sont toujours dans cette commission.

- **Journée citoyenne du 25 mai 2024**

Mme LEMOINE informe les membres du conseil municipal que les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Fresnay-sur-Sarthe se proposent de participer à la prochaine journée citoyenne du 25 mai 2024 sur un atelier (ramassage des déchets,...).

- **Distribution de la dotation 2024 des sacs d'ordures ménagères CCHSAM**

La prochaine distribution des sacs d'ordures ménagères aura lieu les 2 et 9 décembre 2023 de 9 heures à 12 heures.

- **Vœux du Maire et de son conseil municipal :**

Les Vœux du Maire et de son conseil municipal aura lieu le vendredi 5 janvier 2024 à 20 heures – salle polyvalente de St Ouen de Mimbré.

- **Personnel – renouvellement du contrat de l'agent technique**

Il est envisagé de proposer une titularisation à l'agent technique en charge de l'entretien des espaces verts, voiries, bâtiments communaux... et ce à compter du 2 décembre 2023 (date du renouvellement du contrat).

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.